

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9-02-15

L'an deux mille quinze et le neuf février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ

Etaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Didier FABRE, Madame Marcelle CHATEL, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur André CASSAN, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Laurent CARRERE, Monsieur Jackie ROY, Monsieur Bernard MUCCI, Monsieur Yves PAUBERT (à partir PLU) Monsieur Raymond LORCA, Madame Fatima ZERAOULA, Monsieur FAUCONNET Patrice à partir délibération «protection fonctionnelle» Madame Lise CAYRE, Madame Isabelle GRAUPERA, Monsieur Yvon PAPAIX, Madame Patricia MENENDEZ, Madame Béatrice BERTRAND, Madame Christine MARECHAL, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA.

Procurations de vote :

Madame Myriam LEONARD donne procuration à Monsieur le Maire,

Madame Anne-Marie EYCHENNE donne procuration à Monsieur Didier FABRE,

Monsieur Yves PAUBERT donne procuration à Madame Marcelle CHATEL jusqu'à délibération sur le PLU

Madame Marie-Pierre SIBER donne procuration à Madame Chantal BLAZY.

Monsieur Patrice FAUCONNET donne procuration à André CASSAN jusqu'à délibération portant sur la protection fonctionnelle),

Madame Sylvia GUERRERO donne procuration à Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA.

Etaient absente(s) excusé(e)s: Monsieur Francesco ANTINI, Madame Maryse ROUDIERE-CARBONNEL, Monsieur Stéphane FERRIER

Secrétaire de séance : Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 février 2015

Monsieur le Maire

J'excuse, Madame ROUDIERE CARBONNEL, qui nous a fait part de son absence, mais Xavier étant seul, il ne peut pas avoir plus d'une procuration.

Concernant ce Conseil Municipal, je demanderais aux élus s'ils sont d'accord pour supprimer une délibération qui concerne l'enfance-jeunesse, qui porte sur les déplacements pour le mois de juillet, puisqu'il nous manquait des éléments au moment où nous l'avons inscrit et malheureusement la directrice étant en maladie, nous n'avons pas pu avoir les éléments qu'il nous manquait. En conséquence, cette délibération est annulée pour aujourd'hui. Par contre une autre que je voudrais rajouter. Nous avons appris la bonne nouvelle pour le Département de l'Arlège. La dotation des équipements territoriaux ruraux (DETR) a subi une forte augmentation. En conséquence, les projets devaient être déposés avant le 6 février et nous avons pensé qu'il était bon, puisque nous n'avons pas pu le faire avant, (vu le nombre de dossiers qu'on avait déjà déposés), de demander un plan de financement pour la réhabilitation et les travaux à faire sur les écoles George Sand et Lamartine. Je vous propose de rajouter cette demande de financement que nous allons déposer auprès de la Préfecture.

Pas d'objection ?

Bien, merci, nous rajouterons cette délibération que vous n'avez pas dans le dossier puisqu'on vous la donnera lorsque nous traiterons les affaires financières. (elle est remise de suite).

L'intérêt c'est que cette année, vu le nombre de dossiers, il semblerait que l'on puisse aller jusqu'au maximum des aides proposées

De temps en temps, il y a de bonnes nouvelles. Remarquez qu'avec ce qu'on va nous prendre, on peut nous en donner sur la DETR.

On continue. **Concernant l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 novembre**, y-a-t-il des questions ?

Pas de questions ? Qui est contre ?

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (25 voix pour - absent(e)s : Messieurs FAUBERT, ANTINI, ROUDIERE CARBONNEL, FERRIER).

Monsieur le Maire

Merci donc pour cette première délibération.

Concernant les **AFFAIRES GENERALES** :

Décisions municipales dans le cadre de ma délégation :

Y-a-t-il des questions ? Pas de question ?

Il n'y a pas de délibération.

Concernant un événement un peu particulier : **prise en charge des dépenses relatives à la protection fonctionnelle de Madame Béatrice Bertrand en qualité de conseillère municipale déléguée à la sécurité, à la salubrité, aux foires et marchés ainsi qu'aux cimetières.**

Monsieur Yvon PAPAIX

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment à l'article L 2123-35,

Vu les articles 29 al. 1, 31, al. 1 et 23 al. 1 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse prévoyant et réprimant le délit de diffamation publique,

Considérant qu'à l'occasion d'un article de journaliste publié le 23 janvier 2015 sur le site www.ariagenews.com, relatant "délinquance en Pays d'Oïmes : Marc SANCHEZ plaide pour que tous s'emparent du sujet" et dans le forum de discussion mis à la disposition des internautes au bas de la page contenant l'article du journaliste, une personne dont l'identité est inconnue a posté les commentaires sous les pseudonymes "mathieu-/01/2015" visant Madame Béatrice BERTRAND en qualité de Conseillère Municipale déléguée à la sécurité, à la salubrité, aux foires et marchés, ainsi qu'aux cimetières,

Considérant qu'il s'avère que ces propos sont de nature à porter atteinte à l'image publique, l'honneur et la considération des élus en raison de leur caractère diffamatoire,

Considérant qu'une plainte avec constitution de partie civile de Madame Béatrice BERTRAND, doit être déposée pour diffamation auprès du Doyen des Juges d'Instruction près du Tribunal de Grande Instance de FOIX,

Considérant que la Commune est tenue de protéger les élus contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion, ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en résulte, donc à ce titre, il est demandé d'accorder à Madame Béatrice BERTRAND la protection fonctionnelle à laquelle elle a droit.

Monsieur le Maire

On avait déjà été amenés, en ce qui me concerne, à utiliser ce genre de procédure, qui est regrettable, dans la mesure où des élus qui assument leurs fonctions au mieux, se retrouvent attaqués sur des sites d'une façon, encore une fois, lamentable. A la suite de cet article, j'ai transmis ce document à qui de droit. Effectivement il y a diffamation. Je crois qu'à un moment donné, il est quand même important de protéger les fonctions qui sont les nôtres, je le dis pour l'ensemble des élus, et sachez que, qui que ce soit qui puisse être mis en mal de ce côté-là, ma réaction sera la même. J'ai vécu, vous le savez, ce genre de diffamation pendant de nombreux mois et je sais les dégâts qui peuvent en résulter. Donc, je n'ai pas hésité une seconde. Je demande à ce qu'elle puisse bénéficier de cette juridiction pour aller devant les instances, on va dire juridiques, et faire en sorte que ce genre de propos ne puissent plus être tenus par des individus qui n'ont même pas le courage de mettre leurs noms, quand ils portent des diffamations et des atteintes à l'image des personnes. Imaginez ce que ce serait, si nous étions

en temps de guerre! Le nombre de gens qui seraient certainement éliminés sur des dénonciations de cet ordre. C'est dommage qu'on puisse se cacher derrière un nom pour dire des choses, aborder un sujet sans diffamer est une chose, mais diffamer et porter atteinte à l'image des personnes c'est inadmissible. Je vous demande donc de m'autoriser à porter cette affaire devant les tribunaux.

Monsieur le Maire

Y-a-t-il des questions ?

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Oui. Moi je suis désolé, mais j'ai pas lu, je n'ai pas eu connaissance de ce qui a pu être dit.

Monsieur le Maire

C'est dans les commentaires

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Là ?

Monsieur le Maire

Non c'est dans les commentaires. Il y a l'article, qui lui est bien, il n'y a pas de problème, mais dans les commentaires faits par les internautes, il y en a un qui est diffamatoire.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Diffamatoire en portant le nom de l'élu ?

Monsieur le Maire

En désignant carrément Béatrice BERTRAND, la missionnée de la Mairie, déléguée à ce poste pour dire qu'elle avait eu des droits, des largesses pour occuper ce poste. Tu peux lire s'il te plaît juste la partie ?

Madame Nadine ARIBAUD

"Dédicace à celle qui dirige la police municipale de Lavelanet qui a eu son poste par piston sans la moindre compétence

Bientôt appuyée par un fumeur de cannabis..."

Monsieur le Maire

Je crois qu'à un moment donné il faut être prudent quand on avance des choses telles que celles-là qui touchent et qui affectent. On a fait vérifier, effectivement cet article est diffamatoire. Il a été saisi déjà. Maintenant, ce qu'on veut c'est qu'elle puisse bénéficier de l'aide juridique de la collectivité, dans le cadre de ses fonctions.

Je le redit, si toi aussi tu étais attaqué demain je ferais pareil. Les élus ne doivent pas être soumis à des règles de diffamation ou des attaques qui portent atteinte à l'image des personnes.

Monsieur le Maire

Pas d'autres remarques ? Des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merçi donc pour cette délibération adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés (26 voix pour)

Autres délibérations . AFFAIRES FINANCIERES

Concernant le versement mensuel de la contribution communale de fonctionnement au service départemental d'incendie et de secours au titre de l'année 2015.

Monsieur Didier FABRE

Cette délibération concerne le versement annuel de la contribution communale de fonctionnement au service départemental d'incendie et de secours au titre de l'année 2015

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que suite au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ariège du 15 décembre 2014 et à l'application de sa délibération 083/14, la contribution 2015 de la commune au budget du service départemental d'incendie et de secours de l'Ariège a été fixé à 336 158 €. Il rappelle que le financement de ce service repose exclusivement sur les contributions du Département, des Communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. Celles-ci assurent la couverture de ses besoins en trésorerie. C'est pourquoi il est important que ces versements se fassent de façon régulière de manière à permettre au SDIS de faire face à ses besoins de trésorerie courante. Ainsi, Monsieur le Maire vous propose d'accéder à la demande du SDIS en procédant à un versement mensuel correspondant au 10ème de la contribution annuelle, soit 33 615.80 €. Il précise que la dernière mensualité interviendra au plus tard le 31 octobre 2015. Il demande à l'assemblée de se prononcer sur cette délibération.

Monsieur le Maire

Voilà donc nous versons chaque année. Mais cette année on nous demande particulièrement (et on peut le comprendre, puisque tout le monde est dans le même cas au niveau du fonctionnement des services) de payer par dixième, même si ça nous fait avancer les fonds. Le SDIS et les pompiers sont pour nous un service indispensable et prioritaire. Je tiens à les remercier, puisqu'il y a eu la Sainte Barbe cette semaine qui a été une réussite totale. Faut-il que le Lieutenant Patrice FAUCONNET sorte de la salle ou pas ? S'agissant d'un service départemental, je pense que dans le doute, même si Monsieur FAUCONNET n'est qu'un employé, on lui demandera de sortir. Je tiens à dire qu'il a été rappelé, que j'ai signalé fortement la grande problématique que nous avons au sein des effectifs des pompiers. La municipalité s'est engagée, à faire en sorte de récupérer du monde et à maintenir un effectif assez constant. Ce n'est peut-être pas suffisant. J'ai rappelé mon regret de ne pas voir cette caserne de pompiers à Lavelanet voir le jour, puisque certainement c'était le règlement de tout un tas de gros problèmes. Malheureusement, cela n'a pas été le cas. Je crois que cela restera un des regrets de l'ensemble de mes mandats, qu'on n'ait pas été suivi sur ce dossier, ce qui aurait permis, alors que tout le monde était d'accord, de garantir un effectif en nombre relativement sain, d'autant plus qu'il y avait des travaux importants à réaliser sur Lavelanet. Nous essaierons de faire en sorte que nos services de secours (qui travaillent bien ensemble), que ce soit Laroque, Lavelanet, Bélesta. C'est une exemplarité dans le domaine du service et de la coopération. Je tenais à le souligner, parce que vraiment vous êtes un exemple que les élus (je l'ai dit d'ailleurs lors de la Sainte Barbe) devraient suivre aussi en terme de mutualisation pour faire avancer les choses.

Monsieur Patrice FAUCONNET quitte la salle et ne participe pas au vote.

Monsieur le Maire

Y-a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci pour cette délibération adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés (25 voix pour)

Monsieur le Maire

Ce qui veut dire que quand des travaux se font, la contribution de la commune de Lavelanet n'est pas neutre. C'est quand même un budget relativement important, mais que l'on accorde avec plaisir.

Concernant l'adhésion à l'Association des Maires de France des maires et des élus de l'Ariège, service d'aide de conseil et de formation :

L'association des Maires de France, bien évidemment, vous le savez, comme chaque année nous renouvelons notre adhésion à cette association, parce qu'elle est importante et l'ensemble des Maires de l'Ariège (à part 2 ou 3 communes qui n'y participent pas) y adhèrent. C'est un bénéfice pour nous en termes juridiques, d'information, au travers de toutes les instances qui sont réunies à l'intérieur. Le montant annuel pour 2015 s'élève à 1479,36 €, qui comprend la cotisation annuelle, ainsi que celle due à l'Association Nationale de Paris. Ce sont deux cotisations : départementale et nationale. Les principes représentés sont :

- Défense des libertés locales,
- Appui concret et permanent aux élus dans la gestion quotidienne,
- Partenariat loyal mais exigeant avec l'État pour toujours mieux préserver les intérêts des collectivités puisque c'est une association qui quand même comprend l'ensemble de la diversité des partis politiques bien sûr de ce département.

Concernant cette adhésion qui est logique pour une municipalité, pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci pour cette délibération adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés (26 voix pour).

Monsieur le Maire

Autre délibération qui est l'adhésion à l'Association des Petites Villes de France :

Juste avant de parler de celle-là, il y a énormément d'associations comme celle-là, mais toutes ont quand même leur intérêt. Les montants sont différents. Il y a tout un tas d'associations qui ont une importance et nous ne prenons que celles qui nous apportent vraiment un appui particulier.

Monsieur Raymond LORCA

Monsieur le Maire vous demande de délibérer sur la délibération suivante :

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la commune adhère depuis de nombreuses années à l'Association des petites villes de France (A.P.V.F) dont le siège social est à Paris 7ème, 42 boulevard Raspail. Il rappelle que cette association permet de :

- bénéficier de conseils personnalisés,
- se faire entendre par le Gouvernement et le Parlement, à l'occasion de projets concernant les collectivités territoriales,
- défendre au quotidien les intérêts des élus de petites villes,
- proposer des formations animées par des spécialistes correspondant aux enjeux et pratiques des petites villes
- favoriser les échanges d'expériences et de mettre en commun les initiatives.

Il propose d'adhérer à cette association dont le montant global annuel de la cotisation pour 2015 s'élève à 24,25 €, comprenant également l'abonnement à la tribune des petites villes.

Monsieur le Maire précise que la loi 2011-525 du 11 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité de droit a complété la liste figurant à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales par un 24ème alinéa qui fixe les matières que le conseil municipal peut déléguer au maire pour toute la durée de son mandat (délibération 2014/080 du 7 avril 2014) en ajoutant la possibilité d'autoriser le maire au nom de la Commune à renouveler l'adhésion aux associations dont elle est membre. Ainsi, la première adhésion sera votée par le

conseil municipal puis le renouvellement sera délégué au maire. Il vous demande de délibérer sur cette délibération.

Monsieur le Maire

Même principe que l'AMF, c'est pareil. Donc nous n'avons pas de fonction au sein de ces associations, si ce n'est que nous sommes invités bien sûr aux assemblées générales et puis nous recevons toute la documentation concernant toutes les réformes et tous les décrets qui paraissent pour tenir les collectivités dont nous dépendons au courant. Des questions ?

Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci pour cette délibération adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés (26 voix pour).

Autre délibération qui me concerne un petit peu plus :

Monsieur André CASSAN

Une délibération classique du Conseil Municipal de chaque année civile (comme les deux précédentes d'ailleurs) concernant l'adhésion à l'**Association nationale des élus charge du sport**.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que depuis le premier janvier 2009, la commune adhère à l'Association nationale des élus chargés du sport dont le siège est à Balma, 18 Avenue Charles de Gaulle

Il rappelle que cette association qui s'adresse à tous les élus en charge du sport des collectivités locales concernées par l'avenir du sport en France et en Outre-mer a pour objectifs :

- de mettre en réseau ses expériences pour rompre l'isolement face aux différents acteurs du sport, mais aussi de gagner du temps dans la recherche d'information,
- de répondre aux problématiques toujours plus complexes des élus en matière sportive,
- de permettre des échanges avec l'ensemble du réseau,
- d'apporter les conseils techniques et juridiques, etc...
- de développer une politique partenariale avec le mouvement sportif.

Donc il propose d'adhérer à cette association dont le montant annuel pour 2015 s'élève à 220 €.

Ensuite, on a le même paragraphe qu'à la Raymond LORCA tout à l'heure. Petite nouveauté, on vote cette année et les autres années, c'est le Maire qui peut décider tout seul. d'après ce que j'ai compris.

Monsieur le Maire

Les autres années ?

Monsieur André CASSAN

Oui. Ainsi, la première adhésion sera votée par le Conseil Municipal, puis le renouvellement sera délégué au Maire. Donc là, nous sommes dans la première année de l'application de cette nouvelle loi. Monsieur le Maire vous demande de vous prononcer sur cette adhésion à cette association.

Monsieur le Maire

Voilà y-a-t-il donc des questions ?

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Juste, s'il y a des changements qui doivent s'opérer d'une année sur l'autre, ou si les montants doivent différer, nous souhaiterions en être informés.

Monsieur le Maire

D'abord c'est une cotisation entre les différentes associations (220 €). Si elle augmente, elle n'augmente jamais de plus de 2 %. Notre objectif, c'est d'être le plus nombreux possible. Il faut savoir que nous finançons 7 salariés au sein de cette structure. D'ailleurs, j'y serai demain pour régler des sujets importants. Ce sont des sujets qui nous amènent et qui m'amèneront (comme je dis souvent, à Erald et à André), à faire passer des messages. Il y aura d'ailleurs des dossiers importants pour nos jeunes sportifs qui pourront bénéficier de chèques et autre. En effet, on va être une ville pilote pour des aides relativement importantes, pour amener nos jeunes à faire beaucoup plus de sport. Donc, il y aura une quinzaine de jeunes à désigner sur la ville. Cela fait partie de toutes ces choses qui sont importantes. C'est vrai que dans la fonction qui est la mienne maintenant, en tant que premier vice-président, il y aura et je le dis aussi, puisqu'on va parler des frais de déplacement tout à l'heure, de nombreux frais de déplacements. Là, je vais rencontrer la grande direction d'EDF, à la place du président, d'ici quelques jours. Ces frais sont pris en compte par directement l'Association. Ce qui n'est pas pris en compte, c'est simplement lorsqu'on va au Conseil d'Administration, ou quand on va à l'assemblée générale, qui a lieu, une fois par an, dans un des territoires de France. L'an dernier c'était à Paris, cette année, c'est à Montclinar. Donc, le coût est moindre, car nous partons en voiture. Ce sont deux choses différentes, mais on en parlera tout à l'heure. Voilà donc concernant cette adhésion. Pour la petite histoire, quand même ce fut intéressant lorsque je suis parti rencontrer le Ministre des Sports, qui est aussi Ministre de la ville, (malheureusement je n'ai toujours pas reçu de réponse à cette demande), puisque vous savez que l'on n'a pas été admis dans les politiques de la ville et c'est peut être dommage, même si on nous dit qu'en compensation on nous a donné le concours des centres bourg. Je pense que ce concours on se l'est gagné, on a travaillé (sinon pourquoi faire un concours) et on a été d'ailleurs très bien notés. Cela peut permettre aussi à la ville, même si nous travaillons dans un cadre général et national (puisque on ne travaille pas que pour sa ville) de faire passer des messages, d'avoir des relations et des contacts intéressants en termes d'échanges, sur des sujets importants tels que le sport. Voilà les explications que je pouvais apporter concernant cette adhésion.

D'autres questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci donc pour cette adhésion adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés (26 voix pour)

Ensuite : **prise en charge des frais de déplacements de Monsieur le Maire pour ses missions de représentation au sein du Comité Directeur de l'ANDES (Association Nationale des Elus en Charge du Sport)**

Monsieur André CASSAN

Cette délibération fait suite à celle que nous venons de prendre.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les délibérations suivantes :

- 8 décembre 2008 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adhérer à l'association ANDES à compter du 1er janvier 2009, afin de faire bénéficier la collectivité du développement du sport sur son territoire,
- 18 avril 2011, 27 février 2012 (n°2012/026), 11 février 2013 (n° 2013/015), 20 janvier 2014 (2014/008) par lesquelles le Conseil municipal a accepté la prise en charge, pour les exercices 2011, 2012, 2013, 2014 des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration de monsieur le maire dans ses missions de représentation (groupes de travail, réunions, séminaires, etc...) au sein du comité directeur de l'ANDES. Monsieur le maire vous rappelle qu'il a été élu premier vice-président courant octobre 2014. Cette fonction engendre des déplacements supplémentaires. La collectivité souhaitant renouveler, pour l'année 2015, sa cotisation auprès de l'ANDES, il propose que les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration, occasionnés par l'accroissement de ses missions soient pris en charge à hauteur de 1500 € pour l'année 2015.

Monsieur le Maire

En sachant qu'il y a une légère augmentation, qui rentrera dans le cadre certainement du congrès des maires, puisque le congrès des maires se fera dans le cadre de l'ANDES, alors que l'an dernier nous avons pris une délibération pour que la collectivité prenne en charge ses frais. Cette année, l'assemblée générale aura lieu au mois de mai et ça représentera déjà normalement une baisse sensible de ce budget qu'il n'y aura pas besoin, mais dans tous les cas des déplacements sont pris en compte par l'association elle-même.

Des questions ?

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Juste sur cette délibération, rien contre le principe de défrayer les élus qui sont en charge de missions. Par contre, je pense et je trouve que lorsque l'on siège dans une instance comme l'ANDES, ça reviendrait plutôt à elle de prendre en charge les missions qui incombent au premier vice-président plutôt qu'une collectivité comme la nôtre. J'aurais préféré que ce ne soit pas les impôts des lavelanédiens qui supportent les frais qu'engendrent vos déplacements. C'est pour cela qu'on votera contre. Pas sur le fait que ça puisse apporter un enrichissement personnel ou quoiqu'il en soit, comme on a pu l'entendre la dernière fois qu'on l'a voté, c'est pas du tout dans ce but, c'est juste que pourquoi les lavelanédiens supporteraient ces déplacements ?

Monsieur le Maire

Juste ce que je peux répondre. Effectivement, on pourrait considérer que c'est comme ça. Mais nous sommes une association. Dans une association, malheureusement, il y a des moyens ou il n'y en a pas. Même en étant vice-président il y a des déplacements qui sont pris en compte. Je le redis. Là, je vais partir rencontrer la direction et le grand patron d'EDF, dont le second est un ariégeois, je monte spécialement. Là, les choses sont prises en compte régulièrement. Après, sur toutes les autres missions nous sommes au même titre que celui qui est au Conseil d'Administration. A moment donné, le bénévole, malheureusement c'est aussi un petit peu ce qu'on fait ; Je suis parti, il n'y a pas très longtemps, à deux heures du matin, rentré à onze heures du soir, vous voyez le plaisir qu'on peut avoir à rouler, ce ne sont pas des journées de plaisir, pour quatre heures ou quatre heures et demi de réunions. L'association, en l'état actuel des choses n'a pas les moyens de pouvoir financer les 36 membres du Conseil d'Administration. Un jour peut-être, lorsqu'on sera 2500 villes de plus, là on pourra se permettre de le faire, pour le moment on ne prend que certaines missions et encore. Rassurez-vous, je devais partir au mois d'avril en Guadeloupe, finalement, c'est le président qui partira, mais il faut savoir que c'est pris en compte par le Ministère, que nous avons des aides, puisque les territoires d'outre-mer c'est aussi le monde rural et de montagne. Je n'ai pas souhaité y aller, je sais que j'irai puisque je suis invité, sous une autre forme, puisque le Préfet actuel de la Guadeloupe est Monsieur Jacques BILLAND, ancien Préfet de l'Ariège, avec qui je suis très ami et qui m'a invité. Tout simplement des missions sont prises en compte, c'est vrai. Pour d'autres ce n'est pas possible, en sachant que le montant d'un déplacement (train, avion, autres frais compris) c'est de l'ordre de 600 €. Sachez que je ne pars pas avec Air France, mais avec EASY Jet.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (24 voix pour et 2 voix contre)

Signature d'une convention avec le CIAS pour la réfection de deux studios à la Résidence Jean Michel.

Monsieur Didier FABRE

Cette délibération concerne la signature d'une convention avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale pour réfection de deux studios. Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que

l'équipe d'insertion du centre intercommunal d'action sociale peut intervenir pour réaliser des travaux pour le compte des communes membres de la communauté de communes qui en font la demande. Il indique que le chantier d'insertion est un service social au caractère non marchand qui assure des actions sociales en faveur de l'insertion professionnelle par le support d'activité de la rénovation du patrimoine bâti du secteur public. Il expose que dans le cadre de ce dispositif pourrait être réalisée la réfection de deux studios similaires, numéros 15 et 17. L'intervention consisterait en la dépose de moquette murale, la réalisation d'enduit des murs et des plafonds, la peinture de l'ensemble, le décapage des sols, la rénovation des placards, le changement de deux radiateurs, la pose d'accessoires de salle de bain, le changement de différentes pièces aux toilettes, la reprise étanchéités de la salle de bain du studio 15, la fermeture de la douche du studio numéro 17 et la pose d'une porte de douche.

Le coût journalier d'intervention pour une équipe composée d'un encadrant technique de 5 salariés en insertion est de 160 € TTC. Le coût total des travaux est fixé 1280 € TTC auxquelles il convient d'ajouter les matériaux qui seront fournis par la collectivité selon le descriptif établi par l'encadrant technique. On ne va pas donner lecture de la convention que vous avez jointe en annexe

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Oui merci. Je suis content que la Commune de Lavelanet fasse travailler l'équipe d'insertion du CIAS. J'espère qu'elle rendra un travail satisfaisant

Monsieur le Maire

Il n'y a pas de raison

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Ce qu'elle a toujours fait je pense, puisque Lavelanet fait travailler cette équipe

Monsieur le Maire

On a budgété d'ailleurs, 60 journées dans l'année, pour contribuer bien sûr au financement de l'équipe.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Juste une petite question sur cette délibération. Est-ce qu'on connaît le montant des coûts des matériaux à peu près.

Monsieur le Maire

Nous n'avons pas ces montants-là. C'est Monsieur SICRE qui les a. Les matériaux sont pris en compte par la Mairie.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

C'était juste pour avoir une idée.

Monsieur le Maire

Je suis content de voir la poursuite de ce chantier d'insertion et l'étoffement de l'équipe avec un autre encadrant. C'est quand même un très beau support, qui avait été bien réfléchi et qui est bien développé actuellement.

D'autres questions sur la résidence Jean Miquel ? Ce que je peux dire c'est qu'en 2016 ce bâtiment reviendra normalement dans sa pleine propriété à la mairie de Lavelanet puisque le bail se terminera. Ce sera une recette supplémentaire. Aujourd'hui, ce bâtiment est géré par les HLM

Pas de questions ?

Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS

Au titre de la mairie (peut être ça va faire un peu redondant, mais tant pis) je crois qu'il est important de signaler le soutien de la mairie au chantier d'insertion. Je pense que c'est important de le dire, vu les débats importants que l'on a pu avoir en Communauté de Communes et la difficulté que c'est de tenir le mieux possible cette équipe.

Monsieur le Maire

Surtout le budget. Nous on jouera le jeu, il n'y a aucun problème. C'est vrai que d'autres communes n'ont pas les moyens que l'on peut avoir. Nous, (nous l'avons regardé avec Monsieur FABRE) nous avons du travail, il y a de quoi faire, si jamais il y a un souci de ce côté-là, nous sommes preneurs pour les faire travailler sur des chantiers municipaux.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Juste, pour mémoire je rappelle qu'il y a une 2ème équipe "espaces verts" qui s'est montée au profit de l'ensemble des Communes du territoire.

Monsieur le Maire

C'est bon à savoir, mais la politique qui a été prise par notre commune, c'est de laisser aux communes qui n'ont pas de personnel, le soin de les utiliser, car nous, nous avons nos équipes. Dans un cadre exceptionnel on fera appel, mais sinon on laisse les autres communes bénéficier de ce genre de service.

Monsieur le Maire

Pas d'autres questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci donc pour cette délibération adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés (26 voix pour)

Monsieur le Maire

Concernant la révision de droits de places des industriels forains pour les fêtes locales (14 juillet, Bensa, Quartier Chinois) et suppression d'une catégorie de manèges pour la fête du 14 juillet.

Madame Chantal BLAZY

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 22 mai 2002, par laquelle le Conseil Municipal a procédé à la révision des tarifs des droits de place des industriels forains pour les fêtes locales annuelles, de Bensa, du Quartier Chinois et du 14 juillet.

La délibération en date du 26 mars 1998, a adopté la classification des matériels forains qui suit :

Catégorie 1 : attractions non destinées aux enfants (grand huit, skooter, autodrome, chenille, avions, karting et tout grand manège...)

Catégorie 2 : attractions destinées aux enfants (manège enfantin, mini skooter, autodrome enfantin, etc) kiosque et mètre à claire voie

Catégorie 3 : Urs, confiserie, loterie et similaire, jeu d'adresse, kermesse, petite boutique, remorque de jeu ou similaire

Catégorie 4 : "entre-sort", baraque de lutte, Musée, mur de la mort, ménagerie, exhibition, illusion, boîte à rire, train fantôme, palais des glaces et similaire

Il se rappelle que les tarifs appliqués jusqu'à présent sont :

Fêtes de Bensa et du quartier chinois:

Tarifs pour le week-end (samedi, dimanche) :

1ère catégorie = 75 €

2ème catégorie = 38 €

3ème catégorie = 23 €

Pour toute journée supplémentaire (vendredi ou lundi) = 16 € par jour

Pour la fête du 14 juillet .

1 ère catégorie : 315 €

2ème catégorie : 107 €

3ème catégorie : 7 € le mètre linéaire

4ème catégorie : 152 €

Il indique que la commission animation qui s'est réunie le 18 septembre 2014, a proposé, pour la fête du 14 juillet, d'abaisser le tarif des emplacements des manèges de 1ère catégorie à 240 €, au lieu de 315 € appliqués actuellement. Ce tarif serait ainsi harmonisé avec celui qui se pratique sur des villes de même strate pour ce type de manèges.

En outre, la 4ème catégorie comprenant des types de modèles qui viennent très rarement s'installer sur Lavelanet, la commission animations a soumis l'idée, par simplification, de les englober dans la 2ème catégorie. Enfin, Monsieur le Maire propose d'enlever la disposition fixant un tarif de 16 € par jour pour toute journée supplémentaire dans le cadre des fêtes de Bensa et du quartier chinois. En effet, ce tarif ne permet pas aux forains les plus modestes de s'installer sur plusieurs jours. On nous demande de délibérer.

Monsieur le Maire

Tout simplement, c'est parce qu'on a vu que les gros manèges souffraient surtout en cette période. malgré les prix qui sont quand même, je ne le cache pas, assez impressionnants. Quand je vois des petits manèges dont le tour coûte 1.5 € à 2 €... . A l'époque, le tour de scooter coûtait 2 francs.

Les temps ont changé. C'est vrai que pour nous, il est intéressant d'avoir dans la fête des grands manèges qui nous permettent d'être attractifs

Nous, cela ne nous fait pas perdre beaucoup. Je précise qu'ils se payent également tous les frais annexes, dont l'électricité.

Des questions ?

Merci pour cette délibération adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés (26 voix pour)

Autre délibération : **attribution d'une subvention à l'association BTP CFA Aude, pour un jeune Lavelanétien en apprentissage BP électricité 1ère année.**

Madame Marcelle CHATEL

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la demande qui lui a été formulée par le centre de formation des apprentis du bâtiment et des travaux publics - BTP CFA (Aude) chemin de Saint Estève Lézignan Corbières(11204) qui accueille un jeune lavelanétien, Monsieur Vidal Florian, domicilié Chemin de Cambière à Lavelanet, en apprentissage BP électricité 1ère année. Pour mener à bien ses missions de formations, cet établissement bénéficie de l'appui du Conseil régional, des entreprises par le biais de la taxe d'apprentissage, et du CCCA-BTP

Afin d'améliorer les conditions d'accueil et de sécurité des apprentis dans une perspective de développement durable et de maintenir la qualité des formations dispensées, ce centre de formation sollicite une subvention annuelle de 68 €.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur cette requête.

Monsieur le Maire

C'est simple, c'est une aide qu'on apporte, à caractère exceptionnel, puisqu'on ne le faisait pas jusqu'à maintenant sauf dans un cadre bien particulier

Des questions ?

Monsieur le Maire

Qui est contre ? Qui s'abstient, merci donc pour cette délibération adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés (26 voix pour)

Je présente la délibération dont je vous ai parlé tout à l'heure et que vous n'avez pas eu le temps de lire. Je vais la reprendre dans son intégralité.

Demande de subventions pour les écoles publiques et George Sand : grosses réparations et réaménagement suite à des regroupements scolaires

Je vous rappelle qu'a été acté le processus du regroupement de classe dès la rentrée scolaire 2015. Depuis plusieurs années les effectifs des enfants scolarisés dans les écoles publiques de la ville diminuent régulièrement. Pas moins de 5 bâtiments sont consacrés à l'accueil des enfants à l'âge d'être scolarisés :

- Les Avelines,
- Bensa,
- Jean-Jaurès,
- George Sand,
- Lamartine.

Le principe qui a été retenu par le Conseil Municipal est le suivant :

- l'école maternelle de Bensa sera fermée à la rentrée de septembre 2015. Cette école comprend à ce jour trois classes qui seront transférées à l'école George Sand. L'école maternelle Jean-Jaurès sera elle aussi fermée à la rentrée de septembre 2015. Cette école comprend à ce jour 2 classes qui seront également transférées à l'école George Sand.

D'un point de vue fonctionnel, les 5 classes maternelles seront positionnées en rez-de-chaussée du bâtiment scolaire George Sand. L'intégration de classes maternelles dans un établissement scolaire dédié jusqu'à présent aux élémentaires, nécessite donc de prévoir quelques travaux d'aménagement tels que :

- la création d'une pièce d'hygiène conforme à la réglementation : 60 m² de sanitaires,
- transformation de plusieurs planchers bois en planchers béton,
- occupation de la grille qui sépare la cour de l'école de l'avenue du docteur Bemaïac,
- la suppression des sanitaires au fond de la cour,
- la création de vestiaires et la création d'un dortoir.

Les travaux sont estimés à 75 000 € au minimum.

Si l'école George Sand devient un véritable groupe scolaire primaire à la rentrée prochaine (maternelles et élémentaires) il n'est pas de même pour l'école Lamartine qui restera un établissement dédié à l'accueil des élémentaires. Toutefois, l'absorption des 5 classes maternelles dans le bâtiment George Sand laisse moins de place pour les classes élémentaires.

Là encore des travaux sont nécessaires et il s'agit donc de la réfection de salles de classes, la création d'un bloc sanitaire à l'étage du bâtiment, l'agrandissement de l'espace cantine avec traitement phonique, la transformation de plusieurs planchers bois en planchers béton. Les travaux sont également estimés à 75 000 € H.T au minimum. La préfecture vient d'adresser un courrier à l'attention des élus précisant que le montant de la DETR pour l'année 2015 s'élèvera à 8 184 957 €, ce qui représente une augmentation de plus de 40 % par rapport à l'année 2014.

Je vous propose donc par conséquent, que la commune positionne deux demandes d'aides auprès de l'Etat au titre de la DETR 2015 complétées par deux demandes auprès du Conseil général au titre du FDAL, pour les travaux des écoles publiques de la ville. Donc, je vous propose que les plans de financement prévisionnels soient arrêtés comme suit :

L'école publique Lamartine : grosses réparations et réaménagement suite à des regroupements de classes.	Montant en €	%
Conseil Général - FDAL 2015	15.000,00	20,00
Etat - DETR 2015	30.000,00	40,00
Autofinancement	30.000,00	40,00
TOTAL HT	75.000,00€	100%

L'école publique George Sand : grosses réparations et réaménagement suite à des regroupements de classes.	Montant en €	%
Conseil Général - FDAL 2015	15.000,00	20,00
Etat - DETR 2015	30.000,00	40,00
Autofinancement	30.000,00	40,00
TOTAL HT	75.000,00€	100%

En sachant que de toute façon des travaux étaient à réaliser sur l'ensemble des bâtiments, notamment un au niveau des planchers. C'était une opportunité pour nous de pouvoir faire également ces travaux.

Concernant ces écoles, beaucoup de bruits circulent. Soyons clairs (là je le dis pour la presse) si nous n'étions pas rentrés dans ce dispositif, il y a maintenant 3 ans, puisqu'il y a 3 ans que nous parlons de ce regroupement, sachez qu'aujourd'hui il y aurait deux classes de moins en maternelle. Une école aurait fermé depuis déjà longtemps, en sachant les problèmes que cela aurait pu poser. Les conventions qui ont été prises, avec notamment l'administration de l'éducation nationale, depuis ce temps-là, nous ont toujours poussés et incités à rentrer dans un dispositif qui permettrait justement ce que nous faisons aujourd'hui. Il est difficilement concevable aujourd'hui d'être attaqués là-dessus, en sachant que nous avons quand même (noire équipe) sauvé 2 classes. L'an dernier, nous étions à 17 gamins par classe, alors que le nombre c'est 25. Je tiens à être clair et une lettre va être adressée à l'ensemble de la population (lettre qui pratiquement est prête) pour expliquer un petit peu tout cela; puisqu'il est temps que l'on cesse d'entendre tout et n'importe quoi, d'entendre des propos qui sont complètement mensongers. D'une part, nous avons souhaité que les écoles soient mieux adaptées à nos tous petits, première des priorités. A l'école George Sand, ils seront en rez-de-chaussée, dans un cadre qui sera valorisant et les parents qui sont venus visiter cette école (tous ne sont pas venus, notamment ceux qui aujourd'hui rient au scandale) ont tous été ravis de voir que la qualité était au rendez-vous de ce que nous proposons, au même titre que les transports, etc... Deuxièmement les bâtiments Jaurès et Bensa, sont des bâtiments qui pour l'un (Jaurès) la cantine ne pouvait plus fonctionner, puisque étant donné l'avis négatif que nous avons obtenu, en raison de sa non-conformité. Nous n'allons pas déplacer uniquement deux classes. Je pense que nous agissons (et Marcelle CHATEL complètera ce que j'ai dit) avec bon sens, dans l'intérêt d'une bonne gestion. Qui plus est, dans ces écoles il y a des travaux importants d'accessibilité (même si elles sont aux normes). Le problème d'accessibilité reste un facteur important. Ce sont des étages, ce sont des difficultés permanentes pour des tous petits. Notre engagement il est celui-là et nous irons jusqu'au bout quel qu'en soit, j'oserais dire, le prix à payer moralement et humainement. Nous irons jusqu'au bout de cette démarche, parce que nous sommes avant tout des gestionnaires, des gens de responsabilité. Voilà pourquoi aujourd'hui, l'opportunité qui nous est faite concernant le DETR, est une aide qui est à prendre vraiment en compte, puisque ça diminue d'autant plus, notre investissement, que nous avons décidé de faire pratiquement sans aide.

Voilà ce que je tenais à rajouter.

Madame Marcelle CHATEL

Rien de plus, si ce n'est qu'effectivement j'ai vu l'article sur la presse et je trouve cela dommage. En effet, les demandes qui sont faites par les parents sur cet article, ils auraient été rassurés s'ils étaient venus à l'école George Sand lorsque nous avons effectué la visite, puisque justement les points noirs sur cet établissement ce sont des travaux qui sont prévus toute façon, notamment l'occultation de la grille. Si effectivement ils avaient participé à la réunion, cet article n'aurait pas eu lieu.

Monsieur le Maire

Il n'y a pas de mélange entre les maternelles et les deux ou trois classes d'élémentaires qui resteront. Là aussi, tout est fait pour donner des indications qui sont contraires à ce qui a été décidé, puisque nous avons reçu le directeur d'académie il y a 8, 10 jours. Après, c'est le problème de l'éducation nationale de gérer leur système, mais nous, il n'a jamais été question de mélanger les tous petits avec les plus grands.

De ce côté-là je tiens à ce qu'on rétablisse les vérités. Economiquement derrière, malheureusement, lorsqu'on sait que l'on va perdre plus de 140 000 € à minima, sur notre DGF bonifiée, que nous en avons perdu 160 000 l'an dernier, plus de 80 000 d'impôts et taxes, cela fait quand même relativement lourd dans un budget. Lavelanet n'est plus ce qu'elle était et donc aujourd'hui notre responsabilité c'est de ne pas augmenter à outrance les impôts de façon à continuer à maintenir le service. D'autant plus et je le dis, que si nous étions amenés à mettre davantage de financements sur cette opération, nous serions obligés d'en retirer sur tout le système enfance-jeunesse, qui est pour nous un service important et qui nous permet aussi de lutter contre la délinquance au travers des actions dans les services. Nous sommes dans une cohérence complète de fonctionnement. Cette opportunité, j'espère qu'elle sera prise et que nous serons soutenus par Madame le Préfet, avec qui, j'en parlerai tout à l'heure. J'ai eu quelques petits mots.

Des questions ?

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Juste pour rappeler notre positionnement. On pense qu'on aurait pu procéder par une étape intermédiaire en ne fermant qu'une école maternelle. Bien évidemment, que nous ne nous opposerons pas à la demande de subvention, mais juste rappeler notre position par rapport au choix qui est fait aujourd'hui de la municipalité.

Monsieur le Maire

Le choix n'est pas fait aujourd'hui. Il est fait depuis pas mal de temps. Il a été fait en collaboration, après que certains enseignants voulaient garder leurs privilèges. Moi, ce qui m'a gêné dans tous les commentaires, une lettre a été envoyée à Madame Najat Vallaud-Belkacem - Ministre de l'Education Nationale- que j'ai rencontré d'ailleurs. Quand je vois que dans tous les propos, le dernier est l'intérêt de l'enfant ! Nous, nous sommes pour l'intérêt de l'enfant. Son intérêt, c'est qu'aujourd'hui il soit dans de meilleures conditions de vie, d'exercice de cet apprentissage, avec des moyens qui sont relativement importants. Après qu'on en face toute une histoire, on peut le comprendre, les situations sont ce qu'elles sont. Mais en tout cas, on ne reviendra pas dessus. Quand je vois, sur des photos qui apparaissent dans la presse, des parents qui disent on n'a jamais été informés, quand on les retrouve trois ans avant, en photo devant les grilles... j'ai du mal à comprendre qu'il y ait quand même un certain bon sens chez ces gens-là. J'imagine un petit peu l'éducation que l'on pourrait donner, si c'est une question d'honnêteté qui n'est pas appliquée. Il faut être clair, nous on prendra nos responsabilités. Il y a trois ans qu'on les a prises, il y a trois ans qu'on travaille sur ce projet, nous avons recruté une personne (il faut le dire car il y en a qui n'étaient pas là à l'époque) qui a travaillé sur ce dossier

essentiellement. Nous avons fait une grande réunion au cinéma avec les enseignants, les parents d'élèves, les personnels, où tout le monde a pu s'exprimer, avec un powerpoint d'une qualité extraordinaire (d'ailleurs on nous l'a demandé pour le faire passer dans d'autres lieux). Tout a été fait, la concertation a été faite. On ne peut pas laisser donner aux gens de mauvaises informations, alors qu'ils sont au courant. J'ai des parents qui sont venus me voir en me disant si mon gamin tombe dans les escaliers, monsieur le maire je vous envoie devant un tribunal. Pourquoi ? parce que ces écoles ne sont plus du tout adaptées et les parents qui sont venus faire la visite, que ce soit de Jaurès ou que ce soit de Bensa, ont tous dit, vous proposez autre chose. Je pense qu'on va aller dans ce sens. Par contre, on mettra des transports en place. C'est programmé et les enfants n'auront pas à souffrir de ce genre de problème. Voilà ce que je tenais à dire, à titre d'information. Maintenant l'avenir dira qui avait raison.

Monsieur Jérôme DURÓUDIER

Juste pour dire que j'ai vécu, en tant que parent d'élève délégué, élu parent d'élève, un regroupement d'école, avec une fermeture aussi d'école dans la commune où j'ai mes enfants. Que nous étions plus dans un état d'esprit, nous les élus, parents d'élèves à l'époque d'être là en posant des questions, mais aussi en contribuant à l'élaboration du projet, parce qu'effectivement on avait des choses à dire et à apporter. Moi, j'ai envie que les parents d'élèves de ces deux écoles et des autres aussi, s'expriment, pour pointer aussi des choses que nous ne voyons peut être pas aujourd'hui, mais qu'effectivement, ça ne se passe pas qu'à Lavelanet. Je suis étonné qu'à Lavelanet cela fasse autant de débats, alors que j'ai vécu ça il y a deux ans à Villeneuve : fermeture d'une école, regroupement sur une autre, en plus regroupement avec un autre village en même temps et l'année de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. J'ai donc du mal à entendre, qu'à Lavelanet ça fasse autant de débats, alors que dans une commune voisine, il y a eu une fermeture d'une école au centre, regroupement et en plus avec le regroupement, un RPI avec une autre commune. Juste dans ce qu'on travaille en ce moment, je tiens à dire que les petits de deux ans et les maternelles ne seront pas tous seuls dans un bus. On mettra les moyens humains pour qu'ils soient encadrés dans le bus, comme cela se fait dans les autres communes, c'est à dire qu'il y aura des animateurs dans les bus.

Monsieur le Maire

Fougax, L'Aiguillon, c'est ce qu'ils font déjà. Vira, Dun, Lieurac, Le Carla également. Par contre, tu as raison de souligner que ce qui se fait à Lavelanet n'est pas quelque chose de bien. Par contre cela se fait ailleurs on n'en parle pas. La population sait de toute façon ce qu'elle a à penser, mais cette lettre éclairera tout le monde parce qu'il est bon de tenir la population informée. Après chacun prendra ses responsabilités.

Quels sont ceux qui sont contres ? Qui s'abstiennent ?

Merci donc pour cette demande de financement adoptée à la majorité des suffrages exprimés (26 voix pour)

Concernant les AFFAIRES SOCIALES :

Madame ZERAÓULA Fatima

Pension de Famille/Croix-Rouge française : signature de l'avenant n°1 pour suspendre temporairement la location des locaux sis 19 rue Jacquard

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'à la suite du regrettable incendie survenu le 4 septembre 2014, la pension de famille alors situé 19 rue Jacquard à Lavelanet a été obligée de s'installer dans d'autres locaux aux 44/46 rue Frédéric Soulié (délibération 2014/251 du 15 décembre 2014). Ce déménagement contraint rend pour l'instant inutilisables par la Croix-Rouge Française, les locaux qui jouxtent la pension de famille au rez-de-chaussée de la résidence Jean Miquel (délibération 2014/033 du 25 février 2014). Monsieur le Maire rappelle que ces locaux étaient loués 350 € par mois, révisibles, à compter du 1er janvier de chaque

année. Au vu de cette situation exceptionnelle, Monsieur le Maire propose d'interrompre la location pour cas de force majeure et de suspendre le versement du loyer par la Croix-Rouge Française. Ces dispositions prendraient effet à compter du 1er janvier 2015, pour une durée indéfinie correspondant à la durée de traitement de ce dossier par les assurances et les experts. Si l'assemblée délibérante est favorable à l'interruption de la location, Monsieur le Maire propose que la commune de Lavelanet puisse utiliser, durant la période de suspension du loyer, les locaux ainsi libérés de tout conventionnement. Il soumet au conseil municipal l'avenant qui reprend ces dispositions et dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire

C'est très simple puisque cette salle n'est plus utilisée, il n'est pas normal qu'on puisse impacter la Croix-Rouge. On les aide d'un autre côté, ce n'est pas pour récupérer le financement de l'autre. Donc on préfère récupérer la salle pour des occupations municipales et autre, en attendant bien sûr la décision qui sera prise de démolir d'une part (ce qui semble être le cas mais tant que l'enquête judiciaire est là ils ne peuvent rien faire), soit de reconstruire ce bâtiment sous une autre forme, ce qui pourrait aussi être le cas. En attendant, ils sont pour la plupart relogés rue Frédéric Soulié et on a mis à leur disposition un petit local qui est derrière l'église, pour qu'ils puissent avoir une cuisine, une salle de réunions.

Y-a-t-il des questions concernant ce bâtiment ? Je t'ai dit tout à l'heure, il devrait revenir dans sa totalité à la municipalité fin 2016 et les loyers qui vont avec aussi.

D'où l'importance de tenir ce bâtiment en très bon état.

Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci donc pour cette délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés (26 voix pour)

Concernant les MARCHES PUBLICS :

Réhabilitation et mise aux normes CASINO/AVELANA

Monsieur Didier FABRE

Cette délibération a pour but les travaux de réhabilitation et de mise aux normes du bâtiment Casino/avelana en salles polyvalentes cinéma/spectacle vivant. C'est une 3ème consultation pour le lot 4 déclaré infructueux 2 fois

Monsieur le Maire vous rappelle :

- Les décisions municipales n°2013-216 et 2014-60 relatives à l'attribution et à la notification des marchés de maîtrise d'œuvre (A0032013 et PA072014) dans le cadre des travaux de réhabilitation et de mise aux normes du bâtiment Casino/Avelana en salles polyvalentes cinéma/spectacle vivant, au groupement conjoint représenté par le Cabinet Yvan PEYTAVIN, mandataire.
- La délibération 2014-217 en date 7 juillet 2014 par laquelle le conseil municipal l'a autorisé à signer le marché de travaux cité en objet.
- La délibération 2014-168 en date du 8 septembre 2014 relative aux travaux complémentaires en matière de sécurité.
- La délibération 2014-205 en date du 3 novembre 2014 relative au lancement de la deuxième consultation pour les lots n° 4 : menuiseries intérieures et le lot n°7 : Chauffage – Ventilation – Plomberie – Sanitaires déclarés infructueux (aucune offre réceptionnée dans les délais impartis).

Il indique qu'en ce qui concerne la deuxième consultation, l'avis d'appel à la concurrence (n°14-168266) a été publié sur le BOAMP et JOUE, le 05 novembre 2014 et que la date de remise des offres était le 5 décembre 2014 à 12 heures.

Il rappelle que les montants estimés par le Maître d'œuvre en phase PROJET sont les suivants :

Lot n° 4 : Menuiseries Intérieures :

- TF : 66 000.00 € HT ;
- TC1 : 88 000.00 € HT ;
- TC2 : 18 000.00 € HT.

Lot n°7 : Chauffage – Ventilation – Plomberie – Sanitaires :

- TF : 240 000.00 € HT ;
- TC2 : 34 000.00 € HT.

Il rajoute que deux plis sont arrivés dans les délais impartis et que l'ouverture des plis a été exécutée le 5 décembre 2014 à 14 heures :

Lot n°4 : Menuiseries Intérieures, aucune offre ;

Lot n°7 : Chauffage – Ventilation – Plomberie – Sanitaires, deux offres :

- SARL CENTENERO ET FILS, 18 Chemin des Ménestrels, 09103 PAMIER :
 - TF : 363 811.01 € HT ;
 - TC2 : 54 057.08 € HT ;
 - Option 7/1 : Chauffage salle hétérophilie – 9 124.00 € HT
- SAS SERCLIM, 431, route de Narbonne. 11890 CARCASSONNE CEDEX :
 - TF : 277 253.80 € HT ,
 - TF Variante 1 : 277 253.80 – 12 782.83 = 264 470.87 € HT
 - TF Variante 2 : 277 253.80 – 2 173.92 = 275 079.88 € HT
 - TC2 : 49 084.38 € HT ;
 - Option 7/1 : Chauffage hétérophilie – 7 792.65 € HT

Il précise que la commission municipale s'est réunie le 12 janvier 2015 à 10 heures pour l'attribution du marché (deuxième consultation) et que l'offre de l'entreprise SERCLIM (variante 2) dont le montant global (TF, TC2 et OPTION7/1) s'élève à 331 956.91 € HT, s'est avérée économiquement la plus avantageuse au vu des critères de jugement retenus

Il rappelle que les dispositions de délibération n° 2014/080, en date du 7 avril 2014, relative à la délégation d'attributions du conseil municipal au Maire et au premier adjoint en cas d'absence et d'empêchement du Maire, ne l'autorisent pas à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant supérieur à 50 000.00 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 20%, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Il propose de déclarer infructueuse la procédure du lot n°4, pour laquelle aucune offre n'a été présentée et de relancer une nouvelle consultation, selon la procédure adaptée.

Il précise que le dossier de consultation des entreprises a été envoyé par courriel, le 15 décembre 2014 à 14 h 21 aux entreprises suivantes :

- HIJOSA ET FILS, Zone Artisanale Caraud 12, 09500 LA BASTIDE DE BOUSIGNAC (hijosa-et-fils@hotmail.fr) ;
- Menuiserie MORA, 6 chemin Plaine, 11340 BELCAIRE (menuisemora@wanadoo.fr) ;
- Menuiserie MARCAILLOU FRERES, Village, 09250 LORDAT (marcaillou.freres@orange.fr).

Il rajoute que la date limite de remise des offres est le 23 janvier 2015 à 12 heures et que la réunion de la commission municipale se réunira le 17 février 2015 à 9 heures, pour l'attribution du marché.

Monsieur le Maire vous demande de vous prononcer.

Monsieur le Maire

Une offre a trouvé preneur, l'autre non.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci donc pour cette délibération adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés (26 voix pour)

URBANISME-CADASTRE :

Transformation du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S) en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U)

Monsieur Didier FABRE

Monsieur le maire vous indique que le Plan Local d'Urbanisme ou P.L.U, a été institué par la Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (loi S.R.U.) du 13 décembre 2000. Il remplace le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.).

Le P.O.S. de la Ville de Lavelanet a été approuvé le 28 août 1981. Même s'il est régulièrement modifié par la commune (neuf modifications ont été faites à ce jour), il ne répond plus aux exigences d'il y a 35 ans (problématiques urbaines, économiques et de construction de logements) et ne correspond plus aux tendances actuelles des politiques en faveur de l'aménagement du territoire et du renouvellement urbain.

Il rappelle que par délibération n° 2014/165 en date du 8 septembre 2014, le Conseil Municipal a statué favorablement pour prescrire l'élaboration d'un P.L.U sur l'ensemble du territoire communal. Or, à la demande de Madame le Préfet de l'Ariège cet acte a été abrogé par la délibération n° 2014/16 en date du 8 septembre 2014, car il ne respectait pas les dispositions du Code de l'Urbanisme, ne précisant pas les objectifs définis.

Les dispositions législatives et réglementaires tendent vers une planification de l'urbanisme plus solidaire en tenant compte des nouvelles exigences environnementales. Plus ambitieux que le P.O.S, le P.L.U est un document qui exprime un véritable projet de ville. Il définit le projet global d'aménagement de la commune dans un souci de développement durable, basé sur les fondements locaux en vue de :

- dynamiser et renforcer l'attractivité économique de la ville en préservant le commerce de proximité et en valorisant le potentiel touristique lié à sa position géographique et à ses lieux environnant ;
- gérer au mieux le renouvellement urbain et la revitalisation du centre ancien et affirmer son rôle de centralité favorisant la mixité socio-fonctionnelle ;
- poursuivre le développement urbain au regard des besoins en logements neufs ;
- préserver la qualité du cadre de vie, le patrimoine local et l'environnement par des aménagements et des dispositifs adaptés ;
- prendre en compte les risques naturels.

Conformément à la loi, le P.L.U, dans son projet d'aménagement et de développement durable, fixera des objectifs de consommation de l'espace et de l'étalement urbain.

Vu le code de l'urbanisme notamment les articles L 123-1 et suivants et les articles R 123-1 et suivants, considérant que l'établissement d'un PLU pourrait avoir un intérêt évident pour une gestion du développement durable communal, Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire vous vous sollicite pour approuver cette délibération

Monsieur le Maire

C'est un dossier relativement important sur lequel il y aura lieu de travailler et d'avoir beaucoup de concertation, puisque le P.L.U est quand même une base future d'un projet en terme de développement d'une collectivité. Je pense que peut être on ira vers un P.L.U.1, parce que nous nous lançons maintenant, mais en juillet, tous ceux qui ne l'auront pas fait, seront amenés à réfléchir ensemble et donc je pense que c'est ce qui se fera. Mais nous on veut l'inscrire aujourd'hui, d'autant plus qu'on est dans le cadre du projet du centre ancien centre-bourg avec des projets qui commencent déjà à émerger. Encore une fois, ce sera un gros travail de concertation, auquel seront invités tous les élus, certaines associations également, comme pour le centre ancien. Tous ceux qui pourront participer. Gros chantier que nous allons lancer cette année 2015 et qui sera une obligation aussi pour nous.

Monsieur Didier FABRE

Je rajoute simplement que le P L U est une obligation, puisqu'à partir de fin d'année 2015 il faut impérativement qu'il n'y ait plus de POS, que ce ne soit que des PLU

Monsieur le Maire

Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci donc pour cette délibération adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés (26 voix pour)

Autre délibération : **Protocole d'accord de résiliation amiable de la convention en cours avec la Société NC NUMERICABLE, anciennement VIDEOPOLE.**

Monsieur Laurent CARRERE

L'assemblée avait voté le 22 mai 1990 une convention de la société Vidéopole, qui a été remplacée par Numéricable. Le terme, autorisant cette société à établir et à exploiter sur son territoire un réseau distribuant par câble, des services de radiodiffusion sonore et de télévision à Lavelanet.

La convention a été reconduite pour une période de 20 ans et une évolution législative, opérée par les dispositions de la loi de juillet 2004, relative aux communications électroniques, le service de communication de l'audiovisuel ayant changé, on nous demande de résilier cette convention.

Monsieur le Maire

Qui est résiliée de fait puisque nous avons dépassé la date voulue. Il faut délibérer sur cette résiliation mais ce n'est qu'une simple formalité.

Y-a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci pour cette délibération adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés (26 voix pour)

Autre délibération : **convention d'occupation domaniale pour le réseau de communications électroniques de NC NUMERICABLE**

Monsieur Laurent CARRERE

Cette délibération est la suite de la précédente. Il convient de conclure une nouvelle convention d'occupation domaniale pour le réseau câblé distribuant des services de communication électroniques établis sur le territoire de la commune, dont ledite société propriétaire. Le réseau recouvre tous les équipements d'installations, infrastructures, ouvrages et aménagements établis par la société et nécessaire ou utile à la fourniture des services concernés. La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la commune accorde le droit d'occuper le

domaine privé, le domaine public routier et non routier dont elle a la charge, pendant une durée de 20 ans à compter de sa signature. Donc, au titre de cette occupation la société NC Numéricable devra verser une redevance annuelle. La société peut développer le câble sur Internet et des services liés au câble pour servir internet. On s'adapte à la loi et elle pourra continuer à le faire et à développer ses services.

Monsieur le Maire

L'avantage qu'il y aura peut-être maintenant c'est d'avoir un interlocuteur, car pendant longtemps on n'en avait pas et lorsqu'il y avait des coupures de câbles ou autre, c'était "débrouillez-vous".

Là, au moins, nous avons un interlocuteur, qui est quand même relativement sérieux et avec qui j'espère, on aura moins de problèmes.

Monsieur Jean-Luc TORREGILLAS

Au-delà de la marque NUMERICABLE, c'est quand même le haut, voire le très haut débit, qui va être mis en place sur Lavelanet. Ce qui n'est pas neutre.

Monsieur le Maire

C'est bien comme cela qu'on nous l'a vendu aussi. Concernant cette convention, y-a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci pour cette délibération adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés (26 voix pour)

Monsieur Didier FABRE

Vente aux consorts CUENCA et ayant-droits d'une parcelle communale située lieu-dit "Peyreguil" chemin des sports

Vous avez le plan derrière. C'est une parcelle triangulaire et on ne sait pas pourquoi elle appartient toujours la mairie, alors que les clôtures ont été faites sur le terrain, à l'alignement. Il s'agit plus d'une régularisation. Monsieur le maire vous expose que par courrier du 6 août 2014, les consorts CUENCA et ayants droits, représentés par Madame Sudre née Cuenca Anne-Marie domiciliés 18 rue Louis Blériot à Sigean, se sont portés acquéreurs d'une parcelle jouxtant leur propriété 10 chemin des Sports, située lieu-dit "Peyreguil", cadastrée section C numéro 5384, d'une superficie de 59 m². Il précise qu'il s'agit d'une régularisation. En effet, sur le terrain cette parcelle a fait déjà partie intégrante de leur propriété du fait qu'elle est clôturée par des haies. Il propose donc de vendre aux Consorts CUENCA cette parcelle au prix de 590 euros, selon l'évaluation des domaines dans son avis du 8 décembre 2014. Monsieur le Maire vous demande de vous prononcer sur cette vente.

Monsieur le Maire

Cela fait partie de toutes les petites régularisations qu'on découvre lorsqu'il y a une succession ou autre, qui fait que le notaire repère les limites de parcelles et en informe les propriétaires.

Des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés (26 voix pour)

Autre délibération urbanisme/cadre de vie, il s'agit de la division parcellaire et bornage de la piscine.

Je vous expose que lors de la vente du camping un document d'arpentage a été établi, mais la piscine elle n'a pas été bornée, elle empiète sur plusieurs parties de parcelles communales. Je vous indique qu'il serait souhaitable que ce bien soit cadastré seul, indépendamment des autres parcelles (puisque c'est un tout, même avec le stade) de façon à bien déterminer l'emprise de la piscine sur le cadastre. Je vous précise également qu'il convient d'effectuer un bornage pour

déterminer l'emprise exacte de la piscine en proposant de confier cette mission la société du géomètre expert Axiome, qui s'est installé à Lavelanet, 9 rue Jean Jaurès. Monsieur Hassan ADDIOUI va réaliser des travaux sur cette piscine qui permettront (puisque nous ne pouvons pas faire de travaux) à nos jeunes, cet été, de pouvoir bénéficier de l'accès à la piscine du camping. Il existe un très bon partenariat avec Monsieur et Madame Hassan ADDIOUI sur ce projet qui n'arrête pas d'évoluer. C'est quand même bien ce qu'il faut, d'autant plus qu'il a signé des contrats importants avec des tours opérateurs. C'est un projet qui redynamise et qui apporte au territoire de l'hébergement, dont on est en manque malheureusement.

Y-a-t-il des questions concernant ce bornage de la piscine ?

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Par rapport à cette délibération, je ne comprends pas bien l'intérêt pour la municipalité d'engager ce bornage, je n'ai pas bien saisi

Monsieur le Maire

Le problème de toute cette zone, se sont des parcelles sisos un petit peu partout. Or, lorsqu'on a vendu le terrain, on a aussi vendu le terrain qui était juste à l'arrière le terrain de sport et bornage n'a jamais été fait. C'est la raison pour laquelle, on profite de l'occasion pour faire border la totalité de la piscine puisque les parkings ne sont pas bornés non plus. On veut avoir un plan cadastral de toute cette zone qui n'y est pas.

Monsieur Didier FABRE

Pour autoriser le propriétaire du camping à faire des travaux sur notre piscine, il est impératif de bien cibler la piscine. Alors qu'actuellement, si vous consultez le plan, nous avons différentes parcelles et cela pour conventionner, ce n'est pas bon

Monsieur le Maire

Les parkings sont aussi intégrés. D'ailleurs les réseaux sont un des problèmes aussi, car ils alimentent la totalité du site et ça pose des problèmes aujourd'hui en terme de séparation des fluides. C'est ce que s'est engagé à faire Monsieur ADDIOUI par rapport au camping.

D'autres questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci pour cette délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés (26 voix pour)

Concernant les AFFAIRES SCOLAIRES

Madame Marcelle CHATEL

Ce sont des délibérations que nous faisons chaque année à la même époque.

La première concerne une demande de subvention au Conseil Général de l'Ariège pour l'acquisition de matériel sportif dans les écoles publiques

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le conseil général de l'Ariège peut attribuer une aide aux communes pour l'acquisition de matériel sportif dans les écoles publiques. Cette subvention qui s'élève à 50 % HT des acquisitions effectuées est plafonné à 2 000 euros pour la commune. Cette dernière prenant en charge les 50 % restant. L'effort consenti par la commune de Lavelanet représente un forfait de 485 euros maximum par école, ce qui représente une enveloppe financière globale de 2425 euros pour l'intégralité des écoles publiques. Sur cette base le montant global des dépenses pour l'année 2014 réalisé par les écoles publiques s'élève à 1724.32 euros et se répartit comme suit :

-Ecole des Avelines : 363.33 €

-Ecole de Bensa : 404.30 €

-Ecole Jean Jaurès : 376.51 €

-Ecole Lamartine : 400.85 €

-Ecole George Sand 173.33 €

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de déposer une demande de subvention de 862.10 € auprès du conseil général de l'Ariège, accompagné des justificatifs de dépenses qui sont les factures.

Monsieur le Maire

Y-a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci pour cette délibération adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés (26 voix pour)

Autre délibération : demande de subvention au Conseil Général de l'Ariège pour l'équipement cantines des écoles

Madame Marcelle CHATEL

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée délibérante le conseil général de l'Ariège peut attribuer une aide aux communes pour l'acquisition d'équipements cantine dans leurs écoles. Sont pris en compte l'achat de mobilier, de machines et de matériel de restauration. Cette subvention s'élève à 25 % du coût hors taxes des acquisitions effectuées, pour un montant minimum d'investissement de 2 000 euros. L'aide est plafonnée à 20 000 euros. L'investissement réalisé par la commune de Lavelanet est un lave-vaisselle de marque Comendea. Pour l'école des Avalines. La dépense s'élève à 2930 euros hors taxes, pour l'année 2014.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de déposer une demande de subvention de 732.50 euros au Conseil général de l'Ariège.

Monsieur le Maire

Des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés (26 voix pour).

Madame Marcelle CHATEL

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée délibérante que le service de médecine scolaire installé à Lavelanet est compétent pour suivre les enfants de plusieurs communes depuis la grande section de maternelle jusqu'au cours moyen 2ème année. Le champ d'intervention de ce service concerne actuellement 21 communes périphériques à Lavelanet. Par le passé, il en a même compté davantage en rajoutant les cantons de Tarescon et de Quérigut/Vicdessos. La commune de Lavelanet héberge depuis longtemps le service de médecine scolaire dans ses locaux : durant plusieurs années à la résidence Jean Miquel et depuis le 1er octobre 2012 à l'Ecole George Sand, dans un logement de fonction devenu vacant. Depuis l'année scolaire 2005/2006, la ville de Lavelanet demande aux communes bénéficiaires de ce service d'Etat de participer financièrement à son fonctionnement au prorata de leur nombre d'élèves. Auparavant, seule la commune de Lavelanet assumait les dépenses d'investissement et de fonctionnement générées par son activité. Grâce aux participations reçues, la ville acquiert ou renouvelle l'équipement de ce à la demande du service de médecine scolaire lui-même, ce qui se traduit par l'achat de meubles "classours tiroirs" pour y classer les dossiers confidentiels des enfants, d'un ordinateur, d'une table de consultation, téléphone... auxquels s'ajoutent tout le petit matériel administratif nécessaire (stylos, calculatrices, agendas...). Monsieur le Maire détaille le coût du service de médecine scolaire soit :

- charges totales de ce service sur l'année scolaire 2013/2014 : 3108 euros,
- participation des communes sur l'année scolaire 2013/2014 : 634 euros,
- solde à la charge de la commune de Lavelanet sur l'année scolaire 2013/2014 : 2474 euros,
- nombre d'élèves concernés : 1586.

Vous avez les dix communes qui participent au règlement de leur participation par rapport aux

enfants concernés. Je vous laisse le lire sachant mais est-ce le lire sachant qu'il y a 21 communes qui sont concernées et uniquement 10 communes qui participent. C'est bien dommage.

Puis, il explique que le coût par enfant est calculé chaque année à partir du nombre d'enfants concernés (des grandes sections de maternelle aux CM2) rapporté au coût du service. Il s'est élevé jusqu'à présent entre 1 euro et 2 euros 50 selon les investissements demandés durant l'année précédente et le montant de la participation des communes.

Pour l'année scolaire 2014/2015, il propose d'appliquer un coût par élève de 1.56 euros, sur lequel il demande à l'Assemblée de se prononcer.

Monsieur le Maire

Vous voyez que toutes les communes ne répondent pas présent, mais Lavelanet encore une fois assume un rôle de centralité.

Monsieur le Maire

Y-a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci pour donc cette délibération adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés (26 voix pour)

Autre délibération : Renouvellement des cartes pour conducteurs avec la Société Chronoservices.

Madame Marcelle CHATEL

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante qu'à la suite du vote du conseil municipal le 1er février 2010 (délibération 15/2010) il avait été procédé à la signature d'un contrat de service avec la société Chronoservices, dont la principale activité est la délivrance et la gestion de cartes à puces associées au chronotachygraphe électronique utilisé pour le contrôle des transports routiers, conformément à la réglementation européenne. Il précise que l'activité de Chronoservices est exercée dans le cadre d'une délégation de service public, consentie et signée par l'Etat, le 4 septembre 2002. Chronoservices est représentée par le Ministère chargé des transports. Les cartes à puces sont obligatoirement nominatives. Elles sont remises à chaque agent de la commune aptes à conduire un véhicule de plus de 9 places. Elles sont utilisées notamment lorsque la collectivité loue un de ce type de véhicule auprès d'une société de transport de personnes. 4 agents de la commune de Lavelanet sont concernés, il s'agit de Messieurs Erald GAST, Didier MERLOS, Romy REPLANDY, Franck ARIBI.

Monsieur le maire souligne que le contrat est gratuit, seul le droit d'usage des cartes à puces est payant. Il est actuellement arrêté à la somme de 63 euros TTC par carte. Ce droit d'usage est contracté pour une durée de 5 ans. Les cartes actuelles pour conducteurs seront périmées dans le courant du mois de mars 2015. Il convient donc de procéder à leur renouvellement. Monsieur le maire demande à l'assemblée délibérante de l'autoriser à effectuer le renouvellement des cartes à puces nominatives nécessaires auprès de Chronoservices pour une durée de 5 ans et aux conditions financières précisées ci-dessus.

Monsieur le Maire

Des questions ? Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés (26 voix pour)

Concernant une subvention exceptionnelle au Collège Victor Hugo pour le voyage pédagogique de 7 élèves

Madame Isabelle GRAUPERA

Monsieur le maire informe l'assemblée d'une demande de subvention exceptionnelle du collège Victor Hugo pour la mise en place d'un voyage pédagogique à Madrid du 12 au 20 mars 2015. Il précise que trois accompagnateurs et 20 élèves des classes de 4ème et 3ème avec Espagnol en 1ère langue sont concernées. Parmi ces 20 enfants, 7 habitent la Commune de Lavelanet. Il s'agit de :

Mailys Ertlen, Leïla Llorens, Sarah Torres, Brayon Azéma, Jullotta Green, Hugo Chaubet, Clément Pinaud.

Ce voyage scolaire poursuit plusieurs objectifs :

- La rencontre entre élèves espagnols et français qui ont commencé une correspondance,
- un échange linguistique et culturel,
- la découverte de la vie quotidienne dans la famille française et espagnole,
- la connaissance des systèmes scolaires respectifs.

Monsieur le maire détaille ensuite ce projet de voyage. Dans un premier temps, les élèves français iront à Madrid, logés dans les familles de leur correspondant. Pendant le temps scolaire, les élèves seront soit en excursion avec leur correspondant, soit en cours, répartie dans plusieurs classes. En dehors du temps scolaire ce sont les familles des correspondants qui les prendront en charge. Tout un travail autour de l'échange a été prévu :

- une correspondance effective entre les élèves,
- un travail préparatoire de voyage effectué sur le plan linguistique, géographique et culturel,
- un dossier à remplir au cours de l'échange puis rendu en fin de voyage.

Dans un second temps, les élèves espagnols viendront à Lavelanet, dans le même type de conditions du 4 au 11 mai 2015.

Monsieur le Maire présente également le budget prévisionnel du voyage estimé par le collège Victor Hugo à 210 euros par élève (sans les aides diverses attendues) :

Dépenses :

- transport 134 euros
- accueil des 20 élèves espagnols plus deux accompagnateurs et visites : 52.10 euros,
- dépenses diverses : 23.90 euros

Recettes:

- subvention du conseil général (à ce jour non chiffrée)
- ventes diverses de chocolats de Noël, de gâteaux aux rencontres parents/professeurs, marché de Noël -
- participation des communes dont dépendent les élèves
- participation des familles.

Pour les sept élèves habitant Lavelanet, Monsieur le Maire propose une participation financière de cinquante euros par élève, soit une enveloppe financière de 350 euros au total à inscrire sur le prochain budget primitif de la ville. Puis, il demande à l'assemblée délibérante de se prononcer.

Monsieur le Maire

Nous avons toujours plus ou moins refusé, puisque nous avons nos propres aux enfants dans les écoles primaires, qui bénéficiaient de ces aides, sans bénéficier forcément d'autres aides. Mais là, il nous a semblé opportun, exceptionnellement, de renvoyer à ces enfants du collège Victor Hugo une aide pour ces 7 jeunes qui s'en vont, mais c'est vis à vis du collège que nous le faisons, par rapport à leur participation tout au long de l'année sur les diverses manifestations qu'ils mettent en place et qu'ils organisent. Ils sont présents sur les cérémonies notamment, d'une façon exemplaire. Cette participation très étroite qu'il y a avec la municipalité nous a amené à vous proposer de verser une subvention qui sera de l'ordre de 50 euros par enfants, puisque le coût du voyage est de 220 euros par enfants.

Y-a-t-il des questions ? Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci donc pour eux et pour cette délibération adoptée à la majorité absolue des suffrages

exprimés (26 voix pour) qui leur fera, je pense, grandement plaisir

Concernant **LE PERSONNEL** :

Mise à jour sur la gestion du personnel

Monsieur Jackie ROY

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de divers mouvements concernant la gestion du personnel communal.

Personnel titulaire :

- création d'un poste d'adjoint administratif relevant du grade d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet

Personnel non titulaire :

- création d'un poste de contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du 1/04/2015 au 30/09/2015, à temps complet, rémunéré sur l'indice brut 342, indice majoré 323, pour occuper la fonction d'ATSEM correspondant au grade d'ATSEM 1ère classe.

Les crédits sont prévus au budget 2015.

Y-a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Vote adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (24 voix pour : 2 abstentions .

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA, Madame Sylvia GUERRERO)

Autre délibération : **Formation de personnel**

Monsieur Jackie ROY

Monsieur le maire fait savoir que certains agents sont parfois dans l'obligation de suivre des formations en rapport avec leur projet personnel dans le cadre de leur contrat aidé ou en rapport avec leur formation au sein de la collectivité.

Donc le Conseil Municipal autorise Monsieur le maire :

- à signer une convention avec l'organisme de formation "PICA Consultant" pour la formation CACES nacelle R 368, catégorie 1B de 12 agents au maximum de la collectivité au cours du premier semestre 2015. Le coût de cette formation s'élève à 2400 €,

- à signer une convention avec l'ECF de Pamiers pour la formation initiale CACES R 372 M catégorie 1 (tracteur inférieur à 50 cv, mini-pelle) d'un agent de la commune en CUI qui se déroulera dans le courant de l'année 2015. Le coût de la formation s'élève à 984 €,

- à accepter le paiement de la 2ème et 3ème étape de la formation BPJEPS pour deux agents de la commune en contrat d'avenir qui a débuté en 2014 et qui se prolongera au cours des années 2015 et 2016. Le coût de la 2ème étape s'élèvera à 1725.15 € par agent, le coût de la 3ème étape s'élèvera à 2687.70 € par agent,

- à signer une convention avec la Greta de l'Ariège pour la formation "initiation en informatique et internet" d'un agent de la commune en CUI, qui se déroulera dans le courant de l'année 2015. Le coût de la formation s'élève à 350 €,

- à signer une convention avec la Greta de l'Ariège pour la formation "perfectionnement word et powerpoint" d'un agent de la commune en CUI, qui se déroulera dans le courant de l'année 2015. Le coût de la formation s'élève à 350 €,

- à signer une convention avec l'organisme de formation loisirs éducation et citoyenneté pour la formation approfondissement BAFA d'un agent non titulaire qui se déroulera au cours du 1er semestre 2015. Le coût de la formation s'élève à 315 €,

- à signer une convention avec l'organisme de formation Tour de Jeu, pour la formation de 3 agents de la ludothèque qui se déroulera sur une journée au cours du premier semestre 2015. Le coût de la formation s'élève à 90 € par agent et par jour.

Les crédits nécessaires pour ces formations sont prévus au budget de la collectivité.

Monsieur le maire vous demande de vous prononcer.

Monsieur le Maire

Y-a-t-il des questions ? Pas de questions ?

Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS

Juste insister et faire remarquer au Conseil Municipal et par-delà aux citoyens Lavelanètiens l'effort remarquable qui est fait par la mairie de Lavelanet sur la formation, non pas des salariés titulaires, dans le cas précis, mais (en tout cas pour cette décision-là) des personnes qui sont en contrat d'insertion ou en contrats d'avenir et notamment pour les BPJEPS qui continuent.

Monsieur le Maire

Merci pour cette précision qui était importante c'est vrai.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette dernière délibération adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés (26 voix pour)

Dans les **questions diverses** j'ai souhaité mettre une motion, qui est d'ailleurs prise par l'ensemble des collectivités de la Communauté de Communes et même au-delà puisque cette motion est partagée (du moins je l'espère) par l'ensemble des communes dont dépendent notre gendarmerie. Vous savez que la gendarmerie de Lavelanet dessert pas moins de 29 communes. Vous savez très bien les problèmes et les soucis qui se sont posés à nous depuis maintenant plusieurs mois, problèmes qui donnent une image relativement négative sur l'insécurité. C'est vrai qu'aujourd'hui dans tous les propos qui sont tenus un petit peu partout, que ce soit les Préfets, Sous-Préfets et autres, lorsqu'il y a un discours à faire sur l'insécurité bien sûr quelle est la commune qui revient systématiquement sur la devant de la scène, c'est la ville de Lavelanet, et son territoire bien évidemment. Pour information et vous le savez Laroque et Lavelanet sont les deux communes qui ont été le plus impacté ces derniers mois. J'avais demandé un rendez-vous à Madame le Préfet ; un rendez-vous qu'elle n'a pas pu me donner, mais j'ai été reçu par la directrice de cabinet, le sous-préfet et le secrétaire général, pour dire que je souhaitais, dans le cadre du C.I.S.P.D. et de la sécurité mettre en place une réunion pour le 9 février (qui avait lieu normalement aujourd'hui) mais on m'a devancé en disant "la réunion à la préfecture se fera tel jour..." Je ne vous cache pas que j'ai pris une "volée de bois vert" à laquelle je ne m'attendais absolument pas, d'autant plus que j'allais dans le sens de ce qui allait être dit, notamment en disant que les élus qui s'étaient déjà réunis à deux reprises, avaient déjà acté le principe de la reprise en main du C.I.S.P.D., qui aurait démarré immédiatement, mais il faut que ce soit l'intercommunalité qui le porte donc ça prendra le temps que ça prendra, mais en attendant, en ce qui me concerne, moi je me désengage complètement de ce dossier et les résultats négatifs on ne pourra pas me les imputer puisque j'ai fait le nécessaire pour réunir l'ensemble des élus. Lorsque j'ai voulu dire les actions qui étaient mises en place, (c'est à dire de reprendre le C.I.S.P.D.), travailler sur une communication avec l'ensemble des communes, je me suis vu interrompre la parole et attaqué fortement. Je ne vous cache pas que j'ai réagi aussi fortement, que ce que j'ai pu être agressé. C'est comme cela que je l'ai ressenti. Donc, une motion avait été décidée. Malheureusement une information est sortie plus tôt que prévu, puisque nous avions décidé avec l'ensemble des élus, de porter cette motion, à la Préfecture. Maintenant nous poursuivons et dès que tous les élus auront pris cette motion, nous verrons ce qu'il y a lieu de faire. Je vous signale que cette nuit encore, une voiture volée dans un quartier a tirillé en plein centre des équipements techniques. Donc, si on n'est pas dans de la provocation... Je ne sais pas s'il faut attendre qu'il y ait un mort de plus sur Lavelanet pour qu'on prenne en considération qu'il va falloir déployer des moyens supplémentaires. Je vais vous lire quand même la motion que j'avais rédigé et préparé avec Karine HENRICH et que

nous avons envoyée à l'ensemble des élus, qui l'ont reprise, à la différence que j'ai ajouté une partie qui concerne l'effort que faisait Lavelanet en matière de sécurité.

Je vous lis celle motion sur laquelle je vous demanderai de délibérer. De nombreuses communes ont déjà délibéré favorablement.

« Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de la ville de Lavelanet attirent l'attention de Madame le Préfet sur l'insécurité croissante en Pays d'Olmes : vols, vandalismes, pillages, incendie du commerce, dégradations de véhicules, de matériel commercial, de bâtiments publics.

Les réunions de voisins se multiplient et les habitants évoquent un "sentiment d'insécurité et d'angoisse".

Certains habitants parlent de se regrouper pour se défendre par leurs propres moyens. Nous ne pouvons ni accepter ni cautionner ces démarches.

Il est cependant de notre devoir d'alerter les pouvoirs publics et ses représentants, notamment Madame le Préfet, sur le mécontentement grandissant de nos concitoyens.

La fermeture de la gendarmerie de Laroque d'Olmes qui n'a vu aucun gendarme redéployé sur celle de Lavelanet, nous semble être aujourd'hui un phénomène aggravant des situations que nous connaissons depuis plusieurs mois maintenant.

Nous, élu(e)s au conseil municipal de la ville de Lavelanet, réun(i)e le 9 FEVRIER 2015 demandons une augmentation des effectifs de la brigade territoriale de gendarmerie de Lavelanet.

Il nous semble en effet que la brigade ne puisse répondre, par manque de moyens humains, à une situation qui se dégrade.

Nous allons consentir, dans les prochaines semaines, à des efforts humains et financiers conséquents pour le budget de notre ville en doublant les effectifs du service police municipale : d'ici quelques jours, devraient être affectés dans ce service deux agents appartenant à la filière de la police municipale et deux agents ASVP.

Cependant, nous déclarons haut et fort que l'effort financier de la commune s'arrêtera là car, ne l'oublions pas, la sécurité intérieure et le maintien de l'ordre constituent l'une des missions régaliennes de l'Etat.

C'est au Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, à sa direction de la défense et de la sécurité civiles au niveau central et aux préfets de département ou de zone, au niveau déconcentré, qu'il revient de prendre en charge la coordination de la réponse des pouvoirs publics en cas de crise et de veiller à la cohérence des interventions. Nous, élu(e)s au conseil municipal de la ville de Lavelanet, rappelons à Madame le Préfet que ce sont les services régaliens qui forment l'Etat.

L'Etat n'est pas qu'une construction théorique, il doit également être une réalité pour chaque citoyen(enne).

Notre définition de l'Etat est claire : il constitue un mode d'organisation sociale territorialement défini et s'appuie sur un ensemble d'institutions caractérisées par la détention du monopole de l'édition de la règle de droit et de l'emploi de la force publique. Pour nous, il en découle que les services régaliens, dont la sécurité est partie intégrante, devraient être intégralement assurés par l'administration publique d'Etat et financés par l'impôt, ce dernier étant établi d'après les facultés contributives de chaque contribuable.

Or, aujourd'hui sous prétexte de contraintes budgétaires, les françaises et français n'ont plus un égal accès à la sécurité, ce qui devient contraire à l'article 12 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : « La garantie des droits de l'Homme et du Citoyen nécessite une force publique : cette force est donc instituée pour l'avantage de tous [...].

Il faut que ce soit nous, communes, qui nous substituions à l'Etat pour assurer à nos citoyens une protection d'eux-mêmes et de leurs biens.

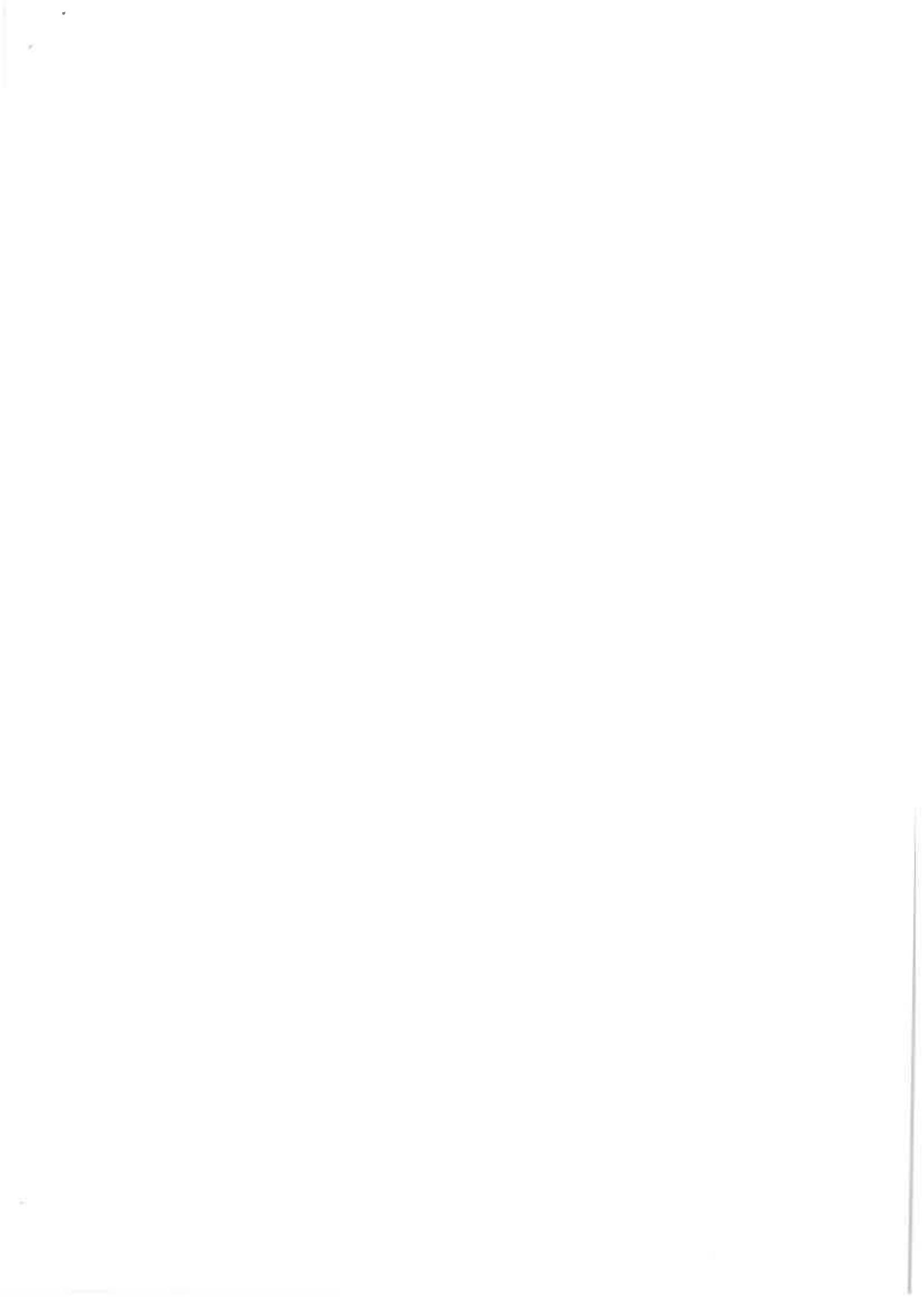
Nous estimons que c'est à l'Etat et à lui seul que devrait revenir cette mission de protection. Demain, nos policiers municipaux pour ceux qui ont les moyens financiers d'en avoir, assureront des patrouilles en voiture ou à pied.

Il leur reviendra d'essayer de rassurer la population par leur présence mais certainement pas de se substituer aux gendarmes».

Nous demandons à Madame le Préfet de venir rencontrer les élus de Lavelanet et du pays d'Olmes, afin d'aborder les moyens qui sont mis en oeuvre par l'Etat pour garantir la sécurité des citoyens et citoyennes de nos villes.

Voilà la motion qui aujourd'hui est débattue un petit peu partout. C'est vrai qu'on ne peut pas tout attendre de l'Etat. On sait très bien qu'il y a des difficultés, mais il y a certains sujets sur lesquels, compte-tenu des dégradations que nous vivons, doivent absolument être revus. En ce qui me concerne, je n'arrête pas de dire que nous sommes en milieu rural et de montagne, que les difficultés de déplacement qu'il peut y avoir sur un territoire, ne sont pas de l'ordre de minutes, mais de kilomètres. C'est un temps relativement important. Quand on est à Fougax et qu'il faut intervenir à Celles, quand on est aux Monts d'Olmes et qu'il faut intervenir à l'opposé sur un autre fleuve, les temps et les distances font que, bien souvent, lorsqu'on arrive, les gens sont dans le désarroi le plus total. Aujourd'hui, nous avons 15 gendarmes à Lavelanet et 6 gendarmes auxiliaires. Je n'ai rien contre les gendarmes auxiliaires, si ce n'est que si on compare un policier municipal par rapport à un ASVP c'est exactement la même chose, les pouvoirs ne sont pas les mêmes, ils n'ont pas les mêmes missions que les gendarmes. Il nous a été dit qu'au travers des différentes demandes, tel que je l'avais fait au général PIDOUX quand il était venu, il y a quelques mois déjà, de nous dire, moins de gendarmes auxiliaires, mais plus de gendarmes. Il semblerait en particulier qu'un nouveau gendarme soit affecté au territoire un (c'est mieux que rien), peut-être un second mais cela, n'y croyons pas du tout. C'est quand même navrant aujourd'hui de ne pas avoir de réponse en ce sens, pour que l'équité des territoires se fasse vis-à-vis de chacun des territoires dans sa conception. Nous, nous sommes montagne et ruralité. On nous dit que nous avons plus de gendarmes que prévu, puisque c'est un pour 1000 habitants. Or, c'est un, pour 830. Sur des territoires comme le nôtre il aurait été plus logique d'en mettre un pour 500. Je pense que l'on n'est pas entendu de ce côté-là pour des raisons financières essentiellement.

Deuxième point que je voudrais apporter c'est que l'insécurité que nous vivons c'est, je pense, parce que nous sommes harcelés par une bande, dont l'objectif est de provoquer. Ce n'est pas uniquement il me semble pour voler de l'argent, je crois que c'est casser pour casser, montrer qu'on existe, et que de toute façon on est-là pour embêter les gens. Ce qui me fait dire cela, c'est que lorsqu'on brûle une voiture sur un rond-point, sur un espace de jeu, à l'intérieur des services techniques, cela n'a rien de commun avec ce que l'on voit. C'est ouvertement fait pour afficher une certaine attaque de la société. La plupart de ces individus sont identifiés, la justice dit «nous appliquons les lois qui sont les nôtres», les gendarmes disent «nous on fait ce que la loi nous autorise à faire, mais on peut pas faire plus». Or, qui fait nos lois ? Ce sont nos parlementaires. Ils vont devoir prendre au sérieux ces problèmes. Alors je ne dis pas qu'il faut mettre les mineurs en prison, loin de là, mais je pense qu'il va falloir que l'on trouve des solutions avant que l'on ne se retrouve devant un fossé que l'on ne pourra plus franchir. Ce ne sont pas des jeunes de l'extérieur, ne sont des bandes organisées de gens d'ici, il ne faut pas se faire d'illusion. A moment donné, on a eu des ROMS, certaines populations qui sont venues, qui ont commis des délits, mais ceux-là c'était bien particulier. Aujourd'hui, les vandallismes, dégradations et l'insécurité que nous vivons, sont portés par ces jeunes. Il est temps que l'on nous donne plus de moyens. Il y a un certain nombre de choses que nous mettons en place, notamment le référendum sur la vidéoprotection. Lundi notre policier municipal (brigadier chef principal) Thierry Palous intègre la police municipale. Il vient de la Commune de Laroque d'Olmes et il va renforcer le service. J'espère qu'on aura une équipe, encore une fois, pour montrer qu'on est là, pour régler tous les problèmes liés à la police municipale d'une ville. En



attendant, ce mécontentement continue de grandir, mais ce n'est pas pour autant qu'on doit dire que à Lavolanot, on ne peut plus sortir. Il ne faut pas non plus tomber dans un pessimisme qui fait que les entreprises pourraient ne plus s'installer, les gens pourraient ne plus venir acheter des maisons et autre et nous serions tous responsables. On a besoin de moyens, c'est ce que l'on demande, on attend de savoir si cette gendarmerie se fera ou pas puisque je n'ai toujours pas de réponse et qu'on me dit aujourd'hui qu'il faudrait que ce soit la Communauté de Communes qui le porte. Si tout doit être fait à la communauté de communes, il n'y a pas de problème on est prêts à tout laisser, maintenant est-ce que l'on aura les moyens ?

Que ce soit une collectivité ou une autre qui décide de faire un projet, il n'y a pas de problème. Le CISPD, j'ai dit que je laissais tomber, on laissera déléguer, j'espère que ça aboutira, mais c'est pareil, quels sont les moyens que l'on donnera à l'intercommunalité en terme d'effectifs supplémentaires ? J'ai indiqué qu'il faudrait financer un éducateur et une coordinatrice de plus, si on veut faire du bon travail. Actuellement, Monsieur Didier RICHAUD est seul éducateur, malgré sa bonne volonté, il ne peut pas faire des miracles.

Je reconnais que le travail qui est fait par la gendarmerie, est un travail exemplaire. Je comprends aussi parfois le ras le bol, le découragement qu'ils vivent au quotidien, au détriment parfois des administrés qui vont porter plainte.

Je vous demande donc votre acceptation pour cette motion. Tout le monde peut donner son avis, J'ouvre la discussion.

Monsieur le Maire

J'aurai dit jeudi soir je suis sorti pour protéger une dame inquiétée par un déséquilibré. Durant trois heures, je suis resté devant la porte en attendant qu'on vienne régler le problème. Je dis à Madame le Préfet que j'y suis sur le terrain, quel que soit le jour et l'heure. A un moment donné, il va falloir qu'elle vienne aussi. Elle est venue chez Grau, elle a vu l'état dans lequel sont arrivés les salariés et on nous dit presque c'est votre faute, vous n'avez qu'à mettre des alarmes partout

Concernant cette motion je l'ai soumis au vote.

Quels sont ceux qui sont contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Merci pour l'unanimité (26 voix pour) dont vous faites preuve concernant les problèmes de sécurité de nos concitoyens.

Je vous précise que le DOB en principe, aura lieu le lundi 2, mais attendez quand même la convocation

La séance est levée à 20 heures 15

Le Maire,
Marc Sanchez

